

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le dix octobre

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric : Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir): M. ALBORGHETTI Francis a donné pouvoir à M. CORNAGLIA Gérard, M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à M. BELET Georges

ABSENTS (sans pouvoir): Mme DELATTRE QUENEY Delphine

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme GOUBEAU Ghislaine

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017
- SPA : PROPOSITION D'UNE CONVENTION DE FOURRIÈRE 2018
- DIVERS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 12 septembre 2017.

N'ayant pas d'observation à formuler, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 12 septembre 2017

SPA : PROPOSITION D'UNE CONVENTION DE FOURRIÈRE 2018

La commune, ne disposant pas de fourrière communale, confie à la Société Protectrice des Animaux de LYON et du SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public (voies publiques et bâtiments communaux à caractère public) du territoire de la commune.

Pour ce faire, il présente aux élus la convention de fourrière 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il précise que, sont expressément exclus de cette convention de fourrière :

- les interventions relevant des campagnes de capture de chiens et chats errants visées à l'article R 211-12 du Code Rural,
- les campagnes de stérilisation visées à l'article L 211-27 du Code Rural,
- les demandes constituant des abandons de chiens ou chats par leurs détenteurs.

Il rappelle que, ne peuvent être considérés comme des animaux relevant de la fourrière ceux trouvés par des particuliers et conservés par ces derniers pendant une période excédant quelques jours ainsi que ceux dont ils sont propriétaires ou détenteurs. Ces animaux doivent être apportés sous le régime de l'abandon auprès d'un refuge par ces derniers.

Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées dans le cadre de la convention correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport est fixé à la somme de 0.40 € par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la participation aux frais de capture et de transport fixée à la somme de 0.40 euros par an et par habitant,
- **dit** que la dépense sera prévue au budget principal de la commune de 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIVERS

*** Construction d'un groupe scolaire**

Monsieur le Maire dit avoir reçu de l'économiste un récapitulatif tous corps d'états (phase DCE) qui laisse apparaître un total de dépenses HT de 2 883 288.38 € qui comprend :

- * pour 2 409 994 € HT les travaux gérés directement par SEMCODA (contrat maîtrise d'œuvre entre SEMCODA et agence 2BR)
- * pour 434 846.66 € HT les travaux de VRD gérés par la commune pour lesquels un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'agence 2BR.

Monsieur CORNAGLIA Gérard demande si l'on connaît les dépenses qui justifient l'augmentation par rapport au coût présenté au stade de l'APD qui s'élevait à :

- * 2 190 000 € HT pour les travaux gérés directement par SEMCODA
- * 305 000 € HT pour les travaux gérés directement par la commune.

Monsieur DUMOULIN rapporte que lors de la phase APD, l'agence 2BR, Monsieur RAMEL n'avait pas l'étude de sol géotechnique et les diagnostics « amiante » et souligne que cette présentation tient compte des montants de travaux liés aux réseaux qui seront pris en charge par les différents syndicats.

Après avoir pris connaissance de l'évolution des coûts : 2 883 288.38 € HT pour la construction du groupe scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ne valide pas les montants portés sur le récapitulatif présenté daté du 25 août ;
- demande à ce qu'une recherche d'économies soit faite en urgence ;
- souhaite une présentation différente de l'estimation leur permettant de mieux apprécier,

► En dissociant les dépenses à budgétiser sur le budget communal de celles concernant la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (voirie) et les syndicats (réseaux).

Ces montants permettront de demander des subventions complémentaires : chauffage, isolation, équipements informatiques etc...

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les honoraires se rapportant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'agence 2BR pour la construction du groupe scolaire avaient été calculés sur une estimation d'un montant de travaux HT, au stade de l'APD, soit 1 900 000 € HT et qu'il est nécessaire aujourd'hui de régulariser par un avenant précisant un calcul d'honoraires de maîtrise d'œuvre suivant le dossier APD dont le coût prévisionnel définitif des travaux est ramené à la somme de 2 190 000 € HT.

Il porte à l'information de l'assemblée, l'avenant n° 01 « maîtrise d'œuvre » s'élevant à HT 8 700 €

Acte d'engagement du 27 mai 2015	Proposition de l'avenant 01
Coût prévisionnel des travaux HT (C _{pp}) fixé à 1 900 000 € HT	travaux HT, stade APD, suivant coût définitif 2 190 000 € HT
Taux : 8.80 %	Taux : 8.0319635 %
Total des honoraires HT 167 200 €	Total des honoraires HT 175 900 €
D'où HT	+ 8 700 €

Le conseil municipal valide ce premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire dit qu'il en informera la SEMCODA pour suite à donner.

*** Police intercommunale**

Monsieur le Maire dit que l'étude faite avec la commune de MORANCÉ n'aboutit pas étant donné que pour créer une police « intercommunale » les territoires des communes intéressées doivent être limitrophes, ce qui n'est pas le cas entre MARCILLY et MORANCÉ.

Madame GEFFROY Marie-Jeanne demande pourquoi ne pas étudier une possibilité avec la commune de LES CHERES, Monsieur DUMOULIN répond que LES CHERES n'ont pas d'agent au grade de « policier municipal », que la personne employée par LES CHERES est un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) dont les missions liées à ce grade ne répondent pas entièrement à son attente.

*** Les « Halles de Marcilly »**

Monsieur le Maire informe les élus que les gestionnaires actuels des « Halles de Marcilly » arrêtent leur activité sur la commune et ont mis en vente le fonds de commerce ; il dit avoir reçu deux dames très motivées à reprendre le fonds en apportant une activité et une enseigne différentes. Pour l'instant, ce dossier est à l'étude avec les propriétaires du bâtiment.

*** Dépôts sauvages**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dépôt sauvage d'un volume de trois camions, a été déversé sur un terrain privé situé au fonds du chemin de Champfort. Le propriétaire a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Monsieur BLANCHON Frédéric dit que la commission communale « voirie » a fait la demande d'un devis pour barrer le chemin de l'étang du Four à Chaux.

Monsieur TISOPULOT Patrick propose à Monsieur le Maire d'installer des caméras sur certains sites propices aux dépôts sauvages.

Messieurs BLANCHON et TISOPULOT disent qu'il faudrait prendre le problème à la base et demandent à ce que soit proposé à la Communauté de Communes de revoir le règlement des déchetteries en décidant la gratuité pour tous et d'augmenter l'amplitude des horaires d'ouverture des sites.

Madame GOUBEAU Ghislaine demande si les dépôts sauvages dans les communes sont évoqués en conseil communautaire et souhaite connaître les décisions prises à ce sujet.

Monsieur CHEVEREAU Laurent dit que la CCBPD devrait mettre des bennes à disposition des communes afin que les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchetterie, puissent déposer leurs gravats dans ces bennes et non pas en vrac dans les fossés.

Monsieur DUMOULIN rétorque que l'accès gratuit pour tous aux déchetteries est impossible ; que les élus communautaires sont conscients des dépôts sauvages qui se multiplient ; il évoquera à nouveau ce sujet auprès de l'intercommunalité.

*** Club Tennis**

Monsieur le Maire dit avoir reçu un courrier de mécontentement du Président du Club de Tennis par rapport à l'activité sportive « tennis » proposée aux enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires, dont les cours sont assurés par un intervenant diplômé alors que le club envisage de recruter un moniteur pour proposer l'apprentissage de ce sport.

Il dit ne pas avoir réagi lorsque les activités TAP 2017/2018 ont été finalisées d'où l'oubli d'en avertir les dirigeants du Tennis Club Marcillois. Une réponse écrite a été faite à Monsieur ENIUS Michel, Président, en complément de l'appel téléphonique de Madame GEFROY Marie-Jeanne, gestionnaire des TAP et ce dernier pour lui apporter les explications nécessaires à la mise en place de cette activité.

*** Bulletin municipal**

La parole est donnée à Madame GOUBEAU Ghislaine. Elle rappelle aux élus que tous les articles à faire paraître dans le bulletin municipal annuel doivent lui parvenir avant le 20 octobre car ce dossier doit être bouclé au 1^{er} novembre par la commission afin de traiter les articles concernant les événements du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre et de les envoyer au concepteur mi-novembre. Quant aux articles sur les événements qui auront lieu entre le 1^{er} novembre et le 12 décembre, ils devront nous parvenir au fur et à mesure juste après leur déroulement. Elle dit restée en attente d'articles de la part des Associations malgré son courrier de relance. La distribution du prochain bulletin municipal se fera dans la première quinzaine de janvier.

*** Repas de Noël du CCAS**

Monsieur le Maire demande aux élus qui souhaitent participer au repas de Noël organisé par le CCAS de s'inscrire avant le 19 octobre prochain auprès du secrétariat. Il précise le menu et son prix qui s'élève à 36 euros.

*** Colis de Noël du CCAS**

Monsieur le Maire donne la composition des différents colis de Noël et dit que la participation du conseil municipal d'enfants sera étudiée lors de la prochaine réunion du C.C.A.S.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**1 - Intercommunalité**

CCBPD : réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2017

Monsieur le Maire donne les points essentiels :

- Organisation financière du ramassage et du traitement des Ordures Ménagères

la commission a étudié :

- la mise en place sur le territoire communautaire de la Redevance Spéciale Obligatoire (RSO) ;
- la délibération pour officialiser le plafonnement des valeurs locatives à usage d'habitation avec l'élaboration d'un règlement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (Art 1521 et 1522 du CGI) ;
- acte d'un taux unifié de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui sera voté lors du budget 2018.

- Instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 ;**- Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H)**

Le PLH fait partie des compétences de la CCBPD, celle-ci a décidé d'engager la procédure. *Le PLH précise, pour une période de 6 ans, le projet politique de la CCBPD pour répondre aux besoins en logements et hébergements, tout en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements et en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain. Le PLH comporte un diagnostic sur le fonctionnement du marché du logement et sur la situation de l'hébergement. Il en découle des orientations stratégiques et un programme d'actions multi-partenarial présentant également les leviers, moyens et engagements financiers que la collectivité entend mobiliser pour sa mise en œuvre. Une fois l'arrêt du projet par le conseil communautaire, il sera soumis pour avis aux communes et au syndicat Mixte du Beaujolais*

- Piscine « Aquazergues » : le rapport d'activité 2016 laisse apparaître une fréquentation de 140 000 personnes pour l'année.

CCBPD : réunion « petite enfance » du 26 septembre 2017

Madame GEFFROY Marie-Jeanne donne les principaux sujets évoqués :

- Nouveau relais ASM « sur les routes des copains » pour les communes de Lachassagne/Marcy sur Anse/Charnay
- Plan handicap : une réflexion est menée entre crèches et ASM
- UNICEF : remise des dons le 25 novembre prochain
- Organisation d'ateliers dédiés aux assistantes maternelles

- 3^{ème} journée de l'enfant prévue le 24 mars 2018 à la Communauté de Communes sur le thème « l'enfant, le handicap et la différence »
- Journée des assistantes maternelles prévue le 19 novembre : le jeu dans la pratique professionnelle.

2- Syndicat

Néant

3- Commissions

Commission « finances » : réunion du 19 septembre 2017

Monsieur BELET Georges dit que la commission a fait une mise au point sur le « réalisé » par rapport au « budgétisé » ; rien de particulier à signaler, le budget est respecté, à l'exception de la dépense liée au forfait copie « couleur » de l'imprimante « mairie » dont le coût reste élevé.

Une attention particulière doit être apportée par chacun. Désormais, la dématérialisation des documents d'urbanisme, des factures en comptabilité est pratiquée ce qui oblige la commune d'imprimer davantage en couleur pour distinguer les documents officiels des copies.

Commission « éco citoyen » : réunion du 02 octobre 2017

La commission s'est réunie pour préparer la cérémonie de la labellisation de l'agenda 21.

Commission « voirie bâtiments » : réunion du 05 octobre 2017

Monsieur BLANCHON Frédéric dit que la commission a étudié la possibilité d'installer des barrières sur les sites concernés par les dépôts sauvages.

Logement communal « 232 route de Chazay » : à l'exception du lot « carrelages » qui ne serait tardé, Monsieur BLANCHON Frédéric indique que les devis ont été validés, une réunion de coordination avec les entreprises retenues se tiendra le 24 octobre prochain pour une réalisation des travaux sur novembre et décembre.

Local sportif du stade : La commission doit étudier un devis pour un « bardage » en bois composite qui reste la solution la moins chère.

Monsieur DUMOULIN dit avoir reçu une remarque de la SNCF sur les places de stationnement de l'avenue de la gare ; en effet, une fois garés, les véhicules cachent les panneaux de signalisation de la SNCF. Un rapport de visite doit être adressé en mairie.

Monsieur CHEVEREAU Laurent dit avoir constaté le jour du vide grenier, des stationnements de véhicules sur les deux accotements de la route de Chazay entre l'accès de la gare et le pont de Chazay ; Monsieur BLANCHON Frédéric dit l'avoir également constaté et qu'il a fait le nécessaire immédiatement en interdisant le public de se garer sur un côté de la chaussée pour limiter le danger.

Commission « relation information » : réunion de hameau « Ronzières » du 06 octobre 2017

Madame GEFFROY Marie-Jeanne souligne que 23 personnes étaient présentes. Parmi eux, sur les 16 logements « le clos gentil » 4 locataires dont deux nouveaux Marcillois.

A ce rendez-vous, ont été évoqués :

- la vitesse excessive « route des Chères » et « chemin profond », que les camions de l'entreprise « BAUR » roulent bien trop vite également
- une amélioration de l'éclairage public « chemin profond »
- les actions menées par l'Agenda 21
- le souhait que les lignes des réseaux soient passées en souterrain
- l'intéressement de certaines personnes par l'action des « voisins vigilants ».

Commission «urbanisme» : réunion du 10 octobre 2017

La commission a examiné huit dossiers.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (03)

DP 69.125.17.F0024

ZONE UC

Pose d'une clôture

Dossier reçu le 18/09/2017

Dossier envoyé aux ABF le 25/09/2017, avis des ABF du 26/09/2017 : sans avis

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler sur ce dossier.

DP 69.125.17.F0025

ZONE UC

Ravalement façade maison et muret de clôture

Dossier reçu le 21/09/2017

Dossier envoyé aux ABF le 25/09/2017, avis des ABF du 26/09/2017 : sans avis

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler sur ce dossier.

DP 69.125.17.F0026

ZONE UC

Changement de destination d'un garage en pièce à vivre. Changement porte garage par une porte.

Dossier reçu le 29/09/2017

Dossier envoyé aux ABF le 05/10/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler sur ce dossier.

PERMIS DE CONSTRUIRE (05)

PC 69.125.16.F0022

ZONE UC

Construction d'une maison individuelle

Dossier reçu le 21/09/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 02/10/2017

Dossier envoyé aux ABF le 21/09/2017

Dossier envoyé aux concessionnaires le 05/10/2017

Remarques de la commission :

Manque plusieurs documents au dossier, le permis ne respecte pas les contraintes émis par les ABF sur le permis d'aménager. La commission refuse le permis de construire en l'état.

PC 69.125.16.F0023**ZONE UC****Construction d'une maison individuelle**

Dossier reçu le 27/09/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 03/10/2017

Dossier envoyé aux ABF le 03/10/2017

Dossier envoyé aux concessionnaires le 06/10/2017

Remarques de la commission :

Régularisation du dossier suite au premier PC refusé. La commission accepte ce permis de construire sous réserve de l'avis des ABF et de l'avis des concessionnaires.

PC 69.125.16.F0024**ZONE UC****Construction d'une extension**

Dossier reçu le 05/10/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 06/10/2017

Dossier envoyé aux ABF le 06/10/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler, elle accepte le permis sous réserve de l'avis des ABF.

PC 69.125.16.F0025**ZONE UC****Construction d'une maison individuelle**

Dossier reçu le 09/10/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 09/10/2017

Dossier envoyé aux ABF le 09/10/2017

Dossier envoyé aux concessionnaires le 09/10/2017

Remarques de la commission :

La commission demande des pièces complémentaires (débord de toit à 40 au lieu de 30), reste dans l'attente de l'avis des ABF avant de se prononcer.

PC 69.125.16.F0026**ZONE 1AUa****Construction de 4 bâtiments avec 18 logements et locaux d'activité**

Dossier reçu le 09/10/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 10/10/2017

Dossier envoyé aux ABF le 10/10/2017

Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction le 10/10/2017

Remarques de la commission :

Reste dans l'attente d'un avis de la CCBPD

4- Conseil Municipal des Enfants

Madame Marie-Jeanne GEFFROY souligne l'implication des enfants du conseil municipal des jeunes pour récolter des dons. En tenant deux stands de vente : un au forum des associations et un au vide grenier dont l'emplacement a été gracieusement offert par la classe organisatrice, ils ont obtenu 484 euros qu'ils verseront au profit de l'UNICEF le 25 novembre prochain.

La prochaine réunion du CME se tiendra le 13 novembre 2017 à 16 h 30 en mairie.

5- Autres

Monsieur le Maire explique que la réforme de modernisation de la justice du XXIème siècle a l'ambition de rendre la justice plus efficace, plus simple, plus accessible et plus indépendante. Pour cela, les textes relatifs à cette réforme recentrent l'intervention du juge sur sa mission essentielle « l'acte de juger » et introduisent de nouvelles missions confiées aux mairies. Il porte à la connaissance des élus, la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle ayant assoupli et simplifié certaines démarches relative à l'état civil, portant également sur les mesures visant à moderniser l'état civil et sur les compétences transférées aux officiers de l'état civil (PACS, changement de prénom, rectification d'erreurs matérielles etc...).

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 novembre 2017 à 20 h 30

Mardi 12 décembre 2017 à 20 h 30

CCAS

Mardi 17 octobre 2017 à 20 h

AUTRES

Cérémonie de labellisation de l'agenda 21 : samedi 14 octobre 2017, salle des Fêtes de 9 h à 12 h 30

Cérémonie du 11 novembre 2017 : rendez-vous à 11 h, place de la mairie,

Cérémonie des Vœux 2018 : vendredi 05 janvier 2018 à CIVRIEUX.

Madame DEROBERT-MASURE informe l'assemblée que la remise des Trophées des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon 2017 se déroulera le vendredi 13 octobre à 19 h 15, cité internationale de Lyon.

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie-bâtiment » : mardi 24 octobre 2017 à 18 h, logement communal, 232 rte de Chazay

Commission « urbanisme » : mardi 14 novembre 2017 et mardi 12 décembre 2017, horaire à définir

Commission « relation information » : réunion de hameau « champfort » : samedi 02 décembre 2017 à 14 h 30 devant la propriété GEFFROY.

Commission « embellissement » : Mme DEROBERT-MASURE dit qu'elle adressera un mail aux personnes concernées pour arrêter une date pour exécuter les plantations de fleurs de la Toussaint.

Fin de séance : 22 h 30